

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
Du 28 août 2009**

Le 28 août 2009, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane, Mrs BERT Patrice, MINE Sébastien, GERARD André, QUINTIN Pascal, DEHUT Bernard, GILMAIRE Fabrice, MALCUIT Ludovic, LAMBERT Norbert.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, ROSQUIN Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- Achat maison GRENIER
- Questions diverses

Délibérations :

- Mr LAMBERT informe le Conseil Municipal que la maison de Mr GRENIER est mise en vente, la mise à prix du Notaire serait de 10 000 €. Il demande aux membres du Conseil s'ils sont Pour ou Contre l'achat éventuel de cette maison. Après un vote, les résultats sont les suivants :
POUR 7
CONTRE 2
A la majorité, le Conseil Municipal décide de se positionner sur l'achat de ce bien.

Pour information :

- Prévoir éventuellement la sécurité de la porte arrière du lavoir donnant sur le bassin
- Sur le petit pont il faut sécuriser le pilier qui maintient les barrières de sécurité
- Concernant la rue St Antoine, lecture est faite du courrier que la mairie a adressé à Mr BAZART de la DDE.
- Mr LAMBERT fait également lecture du dernier courrier envoyé à l'avocat concernant l'affaire AUBRY.
- Les factures de l'entreprise GERARD Philippe sont détaillées aux membres du Conseil. Ces factures correspondent aux différentes rénovations de voiries exécutées dernièrement.

- En ce qui concerne les travaux envisagés rue des Poulains et rue du Moulin, Mr LAMBERT informe le Conseil que Mr FRISTOT a émis un appel d'offres ainsi qu'un avant-projet et que le montant de celui-ci s'élève à 1500 €. Une demande de DGE ainsi qu'une aide parlementaire seront faites début 2010.
- Concernant l'étude pour les ponts le montant de l'avant-projet de Mr FRISTOT s'élève à 900 €.
- Détail des dépenses engagées au 31 juillet 2009 pour la rénovation du lavoir :
 - montant déjà réglé 152 415.71 € HT
 - subvention déjà perçue 20 400.00 €
 - reste à percevoir 85 609.00 €

La somme de 85 609 € correspond à

| | |
|----------|--------------------------|
| 34 696 € | de la région |
| 39 600 € | de DGE |
| 11 313 € | de réserve parlementaire |

- Toujours sur le sujet du lavoir, il reste encore à définir le niveau d'eau des bassins.
- La date du repas des Anciens est fixée au 4 octobre 2009.
- Prévoir illuminations de Noël pour l'église.